



Assurance voiture non paiement

Par **kaeli**, le **16/02/2014 à 15:41**

Bonjour,rnrnGros problème pour régler mon assurance voiture car non paiement de plusieurs cotisations.rnle service de contentieux me réclament 758 euro mais je ne peux pas payer je ne travail pas et j'ai personne pour m'aiderComment faire pour payer la totalité de l'assurance voiture?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **17/02/2014 à 10:52**

Bonjour,rnVendre la voiture par exemple.rnEn tout état de cause sous peu:rn* vous serez résilié et donc non assurérn* vous devrez toujours les primes échues et en cours.

Par **chaber**, le **17/02/2014 à 11:14**

bonjourrnrncode des assurances art L113-3. (relisez vos conditions générales sur le paiement des cotisations.rnrnLa LR vous donne 30j avant la suspension des garanties. Passé ce délai, vous avez 10 J avant la résiliation.rnrnSi vous laissez votre véhicule sur la voie publique ou un parking, vous risquez une amende pour le défaut d'assurances

Par **kaeli**, le **17/02/2014 à 13:29**

Bonjour, rnle problème c'est que j'ai besoin de ma voiture car j'ai deux enfants à charge.rnLe

service de contentieux ne veut pas que je paie en plusieurs mensualité ce qui m'arrangerais beaucoup car je touche le RSA. Ils veulent que je paie la somme total tout de suite
Comment pourrais-je le faire comprendre?
Merci pour votre aide
Cordialement.

Par **chaber**, le **17/02/2014** à **14:02**

bonjour
[citation]le problème c'est que j'ai besoin de ma voiture car j'ai deux enfants à charge. [/citation]pour un assureur une voiture n'est pas un besoin.
[citation]Ils veulent que je paie la somme total tout de suite
Comment pourrais-je le faire comprendre[/citation]Un échéancier ne permettra pas la reprise des garanties. Vous resterez toujours en défaut d'assurance avec les conséquences que cela peut impliquer
amende pour défaut d'assurances: donc frais supplémentaires dont vous devrez vous acquitter.
Sans assurance: pensez à autrui et à vos enfants en cas d'accident